

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Les-centrales-EDF-autorisees-a>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Revue de presse > **Les centrales EDF autorisées à dépasser les normes**

11 août 2003

Les centrales EDF autorisées à dépasser les normes

Pour éviter toute pénurie d'électricité, les installations pourront rejeter des eaux plus chaudes. Par ailleurs, les chemins de fer expliquent les raisons des incidents

Les centrales EDF autorisées à dépasser les normes

Eric de la Chesnais

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Pour prévenir toute pénurie d'électricité en France, le gouvernement a finalement lâché du lest quant à la température limite des eaux de refroidissement que doivent rejeter les centrales électriques (nucléaires ou thermiques classiques). A l'issue d'un comité interministériel, le gouvernement a donc autorisé hier « la mise en place, de façon transitoire, de dérogations limitées sur les températures de refroidissement des centrales électriques nucléaires et thermiques ».

En outre, Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'Industrie, lance aux Français « un appel au civisme pour qu'ils fassent plus attention à leur consommation d'électricité en cette période de canicule ».

EDF, qui a déjà dû diminuer la production de plusieurs de ses installations nucléaires, avait demandé dans ce contexte anormal un assouplissement des conditions de ses rejets d'eau tiède dans les fleuves et les rivières. Des rejets, encadrés actuellement par une réglementation qui vise à minimiser l'impact sur l'environnement, notamment sur la faune et la flore. Or, « les conditions climatiques actuelles élèvent la température des cours d'eau de l'ordre de 5 degrés Celsius au-dessus des valeurs moyennes historiques », soulignait il y a peu l'Autorité de sûreté nucléaire dans une note. Un phénomène naturel mais aggravé par le rejet des centrales électriques dont certaines auraient dépassé leur seuil de température si elles n'avaient recouru à des baisses de régime. Selon EDF, cela concerne 12 centrales qui se situent sur le Rhône, la Garonne et la Loire.

Mais, « entre sauver la vie des poissons ou priver les Français d'électricité, le gouvernement a donc tranché en faveur des seconds », ironisait hier un politique. Cependant tout le monde n'a pas le même humour. « Il s'agit de dérogations scandaleuses dans le seul but de protéger le nucléaire », indiquait pour sa part le réseau écologiste « Sortir du nucléaire », qui affirmait en outre que ces

dérogations allaient « créer de graves dommages à l'environnement ».

« Le seul objectif du gouvernement semble être de passer le cap de la canicule actuelle sans s'attaquer aux causes de la pénurie d'électricité, ceci afin de ne pas remettre en cause le nucléaire », poursuit le réseau écologiste, qui revendique quelque 650 associations membres.

De son côté, l'association antinucléaire Tchernoblaye, membre de ce réseau, a annoncé qu'elle assignait EDF devant le tribunal de grande instance de Bordeaux concernant les « rejets illégaux d'eau chaude » de la centrale nucléaire du Blayais. « C'est dans la plus totale illégalité que la centrale nucléaire du Blayais utilise l'eau de la Gironde pour refroidir ses réacteurs », écrit l'association, qui souligne que les autorisations préfectorales de pompage et de rejet d'eau chaude sont arrivées à échéance le 31 mars et n'ont pas été renouvelées.

La situation risque de ne pas s'améliorer à court terme. « Il faudrait qu'il pleuve tous les jours de septembre pour retrouver un niveau normal des eaux de rivières en octobre », indiquait un spécialiste de l'électricité.